

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 8 avril 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué,
En exercice : 11 s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Présents : 8 Christian EXCOFON, Maire.
Excusés : 1
Absents : 2 Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN, Thierry
Votants : 8 TEYPAZ, Jacky MARIN-LAMELLET, Laëtitia SOCQUET-JUGLARD, Dominique TEYPAZ,
Gérard VIALIS.
Date de la convocation :
27/03/2025 Excusés : Marie-José LIGOUZAT,
Absent : Jérémie MONGELLAZ, Jean-Loup MARTIN.
A été élu secrétaire de séance : Dominique TEYPAZ

Délibération n°2025-D15 – ONF - Achat de prestations d'exploitation forestière – Groupement de commande

Les collectivités territoriales de Savoie, propriétaires de forêts relevant du Régime forestier, ainsi que l'ONF, ont pour objectif principal de renforcer l'approvisionnement local en bois, destiné aux scieries de Savoie et de la région, en veillant à ce qu'il soit régulier et organisé en circuit court.

Pour assurer cet approvisionnement, la production de bois façonnés bord de route, doit se développer. Dans ce cadre, c'est le propriétaire forestier qui fait exploiter les arbres en forêts pour les rendre disponibles aux scieurs prêts à être transportés et sciés. A cette fin, les propriétaires de forêts publiques relevant du régime forestier ont convenu de se coordonner pour effectuer leurs achats de prestations d'exploitation forestière.

Afin de conforter une commande collective locale, les communes forestières et les autres propriétaires publics de Savoie et Haute-Savoie s'associent à l'ONF en établissant une convention de groupement de commande pour la période 2025-2028.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la convention constitutive du groupement de commandes entre l'Office National des Forêts et certaines collectivités publiques propriétaires de forêt dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie pour l'achat de prestations d'exploitation forestière.

Cette commande collective locale doit permettre :

- De faciliter les démarches administratives pour l'achat public des collectivités membres du groupement,
- De donner une visibilité d'activité pour les entreprises de travaux forestiers des territoires,
- De conforter l'activité économique locale en optimisant le recours aux entreprises locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (8 voix pour)

- **Décide** d'intégrer le groupement de commande et de signer la « Convention Constitutive d'un groupement de commande de collectivités publiques propriétaires de forêt – ONF - 2025 », dont l'objet est la coordination par l'ONF des marchés publics ayant pour objet l'Achat de prestations d'exploitations forestières, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2025-2028

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20250408-2025-D15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

- **Accepte** que ses coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées aux marchés d'achat de prestations d'exploitations forestières à intervenir ;
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'achat de prestation d'exploitation forestière et de vente des produits issus de ces exploitations, dans le cadre budgétaire fixé annuellement.

*Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.*

Le Maire,
Christian EXCOFFON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20250408-2025-D15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025